

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

Secrétaire de séance : Martine Souquet

N° 002/ 2020

OBJET DE DELIBERATION : Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SAEP du Gaillacois

Le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été adopté le 27 décembre 2019 par le Comité Syndical du SAEP du Gaillacois.

Un exemplaire de ce document a été transmis à chacune des communes adhérentes pour validation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SAEP du Gaillacois, tel qu'il est joint à la délibération.

2 annexes

VOTE : 1 Abstention

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport joint à la présente délibération,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200218-002-2020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020